



« Les élus du groupe
Démocratie 44 »



**Jean-Raymond
Audion**
Bourgneuf-en-Retz



Stephan Beaugé
*St-Philbert-de-
Grandlieu*



Yannick Bigaud
Guémené-Penfao



Christian Canonne
Le Croisic



Bernard Clouet
Pontchâteau



**Jean-Claude
Daubisse**
Vertou Vignoble



Bernard Douaud
Châteaubriant



Patrick Girard
Pornic

Numéro spécial Danger sur l'enseignement privé

L'édito

Mesdames, Messieurs,

Nous avons souhaité réaliser pour la première fois un numéro spécial de notre Lettre d'information entièrement consacré à **la décision de la majorité du Conseil général de suspendre les aides à l'investissement des collèges privés sous contrat d'association avec l'État.**

Cette décision particulièrement injuste et infondée, place les 28 000 élèves accueillis dans ces collèges, leurs familles, les enseignants, les personnels et les chefs d'établissements en situation de grande difficulté et les empêche de conduire un certain nombre de travaux programmés pour 2009 et 2010. Avec la suspension ou la suppression de cette subvention, seuls les fonds privés en provenance des familles pourront financer les investissements, provisoirement ou définitivement.

N'hésitez pas à réagir,
Bonne lecture,

Le Groupe Démocratie 44

Que cherche donc le Président du Conseil Général ?

Le Président du Conseil Général et sa majorité ont décidé de suspendre les aides aux investissements, dits investissements Loi Falloux, apportées par le Département aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État, qui accueillent plus de 40% des collégiens.

En contrepartie, ils ont décidé d'augmenter la participation financière du département pour le fonctionnement, la part consacrée au personnel.

Néanmoins, les lignes n'étant pas fongibles, c'est-à-dire transférables entre fonctionnement et investissement, cette décision place les établissements dans l'impossibilité de financer un certain nombre d'investissements (construction/extension, achat d'équipement et mobiliers, mise aux normes handicap et sécurité,...).

Que signifie réellement cette décision ? Que cache-t-elle vraiment ?

Pour notre Groupe, 4 analyses peuvent être faites de cette décision. Toutes ont des causes et des implications différentes.

Plus d'informations sur : democratie44.over-blog.com

CONTACT :

[groupe.elus.democratie44@](mailto:groupe.elus.democratie44@cg44.fr)

cg44.fr

Tél : 02.40.99.09.40

Fax : 02.40.99.81.87



Joël Guerriau
Nantes 10



Roger Jamin
Le Loroux-Bottereau



Loïc Le Masne
Nantes 4



Guy Lemaire
La Baule Escoublac



Jean Massé
Moisdon-la-Rivière



Joseph Parpaillon
Orvault



Maurice Perrion
Ligné



Jean-Michel Tobie
Ancenis



André Trillard
St-Gildas-des-Bois

PREMIERE HYPOTHESE. Par cette décision, le Président du Conseil général engage **une démarche bienveillante à l'égard des élèves, des familles, des enseignants, des personnels et des chefs d'établissements.**

Cette première analyse semble peu crédible au regard des conséquences que la suspension des aides à l'investissement crée pour ces collèges.

De plus, celles et ceux qui ont vu la photographie publiée dans Ouest France (cf ci-dessous) à l'issue de la réunion au Conseil général des chefs d'établissements peuvent légitimement douter de cette hypothèse.



Vendredi matin, le président du conseil général demande, sans ménagement, aux directeurs des collèges privés de quitter la cour de l'Hôtel du Département, à Nantes.

DERNIERE HYPOTHESE, la majorité et le Président du Conseil général ont pensé bien faire.

Aligner le coût d'un élève du privé sur celui du public, tout en suspendant les aides aux investissements, en pensant notamment que les lignes budgétaires étaient fongibles. Pourtant, rien ne les obligeait à le faire tant que le contentieux avec l'État relatif au déficit de transfert de compensation n'était pas réglé.

Patrick MARECHAL aurait pu faire comme les autres présidents de départements, comme le président de la région, il aurait pu temporiser, c'est-à-dire attendre que le contentieux avec l'État, sur les montants dus aux collectivités, soit tranché avant toute décision. En agissant de la sorte, on peut légitimement penser qu'il y a une volonté à terme de supprimer la Loi Falloux.

DEUXIEME HYPOTHESE, une opération de propagande et de manipulation mentale dite théorie de la chèvre.

La théorie de la chèvre consiste à prendre une décision négative en toute connaissance de cause, avant de rétablir la situation précédente, par exemple avant les élections régionales ou cantonales.

Par cette théorie, l'auteur du rétablissement de la mesure, qui est le même que celui ayant proposé sa suppression, est remercié et félicité pour son action. Une telle stratégie politique serait simplement déshonorante, et nous ne pouvons y croire.

LA TROISIEME ANALYSE consiste à **déterminer la participation financière au titre du fonctionnement de ces établissements privés sur la base des mêmes dépenses de fonctionnement que dans les collèges publics.** Cette décision semble louable.

Mais si le Conseil général décidait de lancer, ce qui semble très probable, un grand plan d'économies d'énergie dans les collèges publics, le coût moyen d'un collégien du public baisserait fortement.

Or, le coût moyen des élèves du privé étant aligné sur celui du public, si le public baisse, le privé aussi, et la participation financière du conseil général également.

De plus, la loi interdit de donner plus au privé qu'au public. Ainsi, comme la participation financière sur les investissements est suspendue, les collèges privés se retrouveraient en très grande difficulté, incapables de payer leurs investissements et de payer leurs personnels.

Cette hypothèse, sans doute la plus idéologique, n'est malheureusement pas à exclure.

Il s'agit donc bien dans ce cas d'une attaque contre la Loi Falloux.

S'il est difficile de dire ce qui a réellement motivé le Président du Conseil général, il est certain que sa **décision aura des conséquences très importantes** pour de très nombreux habitants de notre département. Les hypothèses que nous avons ici présentées doivent éclairer le débat sur les conséquences que cette décision peut entraîner pour les familles, les élèves, les personnels et les chefs d'établissements.

Pour les élus du Groupe Démocratie 44, la guerre scolaire est dépassée. Le Conseil général de Loire Atlantique a, malgré les difficultés actuelles, **les moyens de mettre en œuvre des dispositifs permettant à TOUS les collèges de fonctionner et d'investir.** Le Groupe Démocratie 44 milite pour la paix scolaire et pour que tous les habitants de Loire Atlantique soient traités de manière équitable.